

Département des YVELINES
Arrondissement de RAMBOUILLET
Canton d'AUBERGENVILLE
MAIRIE DE MERE

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL du 11 février 2019**

Date de convocation
04/02/2019

**L'an deux mil dix neuf
Le 11 février à 19 heures**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de

Date d'affichage
05/02/2019

Monsieur Michel RECOUSSINES, Maire,

Etaient présents :

Mrs Simon COULOMBEL, Alain MOLLE, Mmes Sylviane DUQUENOY (jusqu'à 20h15), Dominique CHESNEAU, Corinne JUMEL-TROUFLEAU, Mrs Serge BISSONNET, Michel MERCIER, Patrick MARIE, Mmes Isabelle JEANSELME, Isabelle BONNUIT (arrivé à 19h15), Françoise DOUCET, Mrs Alain DAMIENS, Alain COLOMBI (arrivé à 19h20), Mmes Monique BOURG, Sandrine PAPON,

Absent représenté

Mme Françoise BUSTARRET représentée par Monsieur Michel RECOUSSINES

Mr Guillaume CORNILLEAU représenté par Mme Sandrine PAPON,

Absent non représenté : Mr Philippe CLEMENCE

Mme Monique BOURG a été élue secrétaire de séance

Nombre de Conseillers

En exercice : 19
Votants : 18
Présents : 16

1.- Approbation du précédent Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a approuvé **à l'unanimité** le compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

2.-Demande de Fonds de Concours – Mise en place d'un système de vidéo-protection

Le Conseil Communautaire en date du 8 février 2017 a approuvé lors de la délibération n°2017-003 l'ouverture d'un fonds de concours à destination des communes.

Dans ce cadre, la commune de Méré souhaite installer un système de vidéo-protection sur le territoire de la commune, et envisage de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines.

Handwritten signatures and initials in blue ink, including names like 'AD', 'JP', 'FB', 'DB', and 'DC', along with a circled '1' and other scribbles.

Le montant du fonds de concours demandé n'excèdera pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe.

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** le projet de travaux pour la mise en place d'un système de vidéo protection pour un montant de 102 190 euros HT soit un montant de 122 628 euros TTC et demande un fonds de concours à Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement de la mise en place de ce système de vidéo-protection, à hauteur de 20 438 euros.

La commune s'engage à financer l'opération de la façon suivante :

- Fonds de concours - CCCY	20 438 €
- DETR	30 657 €
- Région	30 657 €
- Solde, fonds propres de la commune	20 438 €

TOTAL 102 190 €

3.-Demande de subvention au titre de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires ou ceux fréquentés par des jeunes

La commune souhaite solliciter le Conseil Départemental – direction des Mobilités, en leur demandant une subvention pour des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires ou ceux fréquentés par des jeunes.

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** le projet des travaux concernant les abords de l'École François Quesnay pour les montants ci-après désignés.

Les futurs travaux concernent les abords de l'École François Quesnay :

- La mise en place d'un éclairage spécifique au droit des deux passages piétons 2 870.00 €
- Le marquage horizontal aux abords de l'école 1 591.25 €
- Au droit des passages piétons, la mise en place de potelet spécial « malvoyants » et bandes podotactiles 9 142.00 €

COUT H.T. des travaux 13 603.25 €



4.-Demande d'adhésion au label national « Terre Saine, Communes sans pesticides »

La commune de Méré adhère à la charte locale du Parc « Zéro phyto dans les espaces communaux ». A ce titre, elle peut obtenir le label national « Terre Saine, communes sans pesticides » lors de la 5^{ème} édition, animée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE).

L'objectif de ce label national est de :

- . Valoriser les élus et les services techniques des collectivités territoriales qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires ;
- . Entraîner les collectivités à atteindre et dépasser les objectifs de la loi « Labbé », vers le zéro pesticide sur l'ensemble des espaces en ville ;
- . Sensibiliser les jardiniers amateurs et promouvoir le jardinage sans recours aux produits chimiques.

Les objectifs visés pour la commune de Méré (78490) concernent des enjeux de protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des citoyens, de préservation de la biodiversité (faune et flore) et de reconquête de la qualité des eaux.

La candidature de la commune pour obtenir le label national Terre Saine, conformément au cahier des charges et à la grille d'évaluation, s'inscrit dans une politique de non utilisation de produits phytosanitaires dans la commune de Méré (78490) depuis au moins un an et d'engagement à rester en zéro pesticide.

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** la demande d'adhésion au label national « Terre Saine, Communes sans pesticides ».

Prochaines dates de réunion :

Commission Urbanisme : Lundi 18 février 2019 à 19h30

Commission Finances : Mercredi 20 mars 2019 à 19h

Conseil Municipal : Jeudi 04 avril 2019 à 19h

